

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 2 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre le deux du mois de juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 26 juin 2024

23 présents + 2 pouvoirs (25 votes sur 28) :

Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU

3 pouvoirs :

- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Maryse BARIGAULT
- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Dominique BARREAU
- ✓ Micheline REAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusés : Sébastien FAURE, Huguette ROUSSEAU et Jacques ROY

Monique NOLOT a été élue secrétaire de séance

=====

RAPPORT ANNUEL 2023

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

- Vu les articles L. 2224-5, L. 5211-39 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le rapport ci-annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2023 et de le diffuser aux Communes membres pour le présenter à leur Conseil Municipal
- ▶ d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 3 juillet 2024
Et ont signé le Président et la secrétaire

La secrétaire de séance,
Monique NOLOT,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-200041416-20240705-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2024

Publication le : 09-07-2024

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 2 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre le deux du mois de juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 26 juin 2024

23 présents + 2 pouvoirs (25 votes sur 28) :

Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU

3 pouvoirs :

- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Maryse BARIGAULT
- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Dominique BARREAU
- ✓ Micheline REAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusés : Sébastien FAURE, Huguette ROUSSEAU et Jacques ROY

Monique NOLOT a été élue secrétaire de séance

=====

RAPPORT ANNUEL 2023

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

- Vu les articles L. 2224-5, L. 5211-39 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le rapport ci-annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2023 et de le diffuser aux Communes membres pour le présenter à leur Conseil Municipal
- ▶ d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 3 juillet 2024
Et ont signé le Président et la secrétaire

La secrétaire de séance,
Monique NOLOT,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-200041416-20240705-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2024

Publication le : 09-07-2024

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48



RAPPORT ANNUEL 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ

DU SERVICE PUBLIC

D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Sommaire

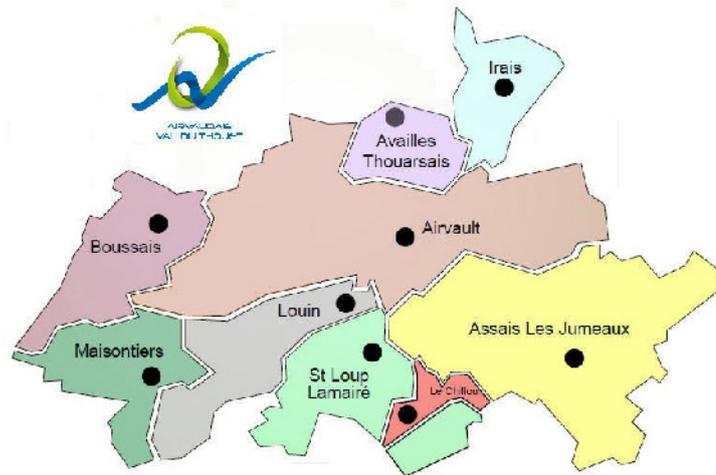
A- INDICATEURS TECHNIQUES	4
1 Le TERRITOIRE DESSERVI	4
2 ORGANISATION GÉNÉRALE	4
3 L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS	5
3.1 Organisation générale de collecte des déchets ménagers et assimilés.	5
3.2 Collecte en porte à porte.....	5
3.2.1 Collecte par la société URBASER	5
3.2.2 Fréquence de collecte	5
3.2.3 Mode de collecte	6
3.3 Collecte en apport volontaire.....	7
3.3.1 Mode de collecte	7
3.4 Déchèteries.....	7
3.4.1 Horaires d'ouverture	8
3.4.2 Type de déchets.....	9
3.4.3 Limite de volume	9
3.4.4 Fréquentation.....	9
4 Indicateurs techniques – Tonnages 2023	10
4.1 Ordures ménagères, emballages, verres, papiers.....	10
4.2 Déchets de déchèteries	11
4.2.1 Tonnages totaux collectés.....	11
4.2.2 Répartition des tonnages par déchèteries	Erreur ! Signet non défini.
4.2.3 Répartition des tonnages par matériau	12
4.2.4 Evolution des tonnages	12
4.3 Destination des ordures ménagères	13
4.4 Destination des emballages, verres, papiers et cartons de déchèteries.....	13
4.4.1 Destination des emballages et du papier	13
4.4.2 Destination du verre.....	14
4.4.3 Destination des cartons issus des déchèteries.....	15
4.5 Destination des déchets de déchèteries	15
B- INDICATEURS FINANCIERS	16
5 Mode de financement	16
5.1 Les ménages	16
5.2 Les professionnels	16

5.2.1	La redevance spéciale.....	16
5.2.2	Les passages en déchèteries	17
6	COMPTES ADMINISTRATIFS 2023	17
7	PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SUR CONTRAT	18
8	MONTANT DES RECETTES PERÇUES POUR L'année 2023	19
9	Investissement 2023	20
C-	COMMUNICATION ET PREVENTION	20
10	Communication	20
11	Prévention des déchets	21
	ANNEXES	23
	Annexe 1 : Liste des points d'apports volontaires	24
	Annexe 2: Liste des rues collectées en mini bennes	26

A- INDICATEURS TECHNIQUES

1 Le TERRITOIRE DESSERVI

Créée par arrêté préfectoral le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet regroupe 9 communes sur une superficie de 225,98 km².



La population totale municipale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2023 est de 7 027 habitants.

Nom de la commune	Population totale
Airvaut	3 328
Assais-les-Jumeaux	780
Availles-Thouarsais	195
Boussais	461
Le Chillou	163
Irais	211
Louin	713
Maisontiers	142
Saint-Loup-Lamairé	1 034
Total	7 027

2 Organisation générale

Le service gestion des déchets exerce ses activités sous la responsabilité du conseil communautaire composé de 29 conseillers titulaires.

Le 24 janvier 2017 le conseil communautaire a validé la transformation du service public industriel et commercial (SPIC) en service public administratif (SPA) du budget « gestion des déchets » à autonomie financière à compter de l'année 2017.

Daniel ROBERT est vice-président en charge de l'environnement. La commission environnement est composée de 10 membres (Olivier FOUILLET, Fabrice DURAND, Gérard GIRET, Jacky JOZEAU, Monique NOLOT, Hélène MARSAULT, Alain JEZEQUEL, Françoise RICHARD, Gérard CHABAUTY et Dominique GUILBOT)

3 L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS

3.1 Organisation générale de collecte des déchets ménagers et assimilés.

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet assure la collecte des déchets en délégation de service et en régie directe.

- La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR), des emballages ménagers (papier et emballages) hors verre se fait en porte à porte.
- La collecte sélective du verre s'effectue en apport volontaire. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter en régie.
- La collecte des encombrants et des déchets assimilés est effectuée via 2 déchèteries.
- Les déchets non ménagers (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés si les déchets sont assimilables à ceux des ménages.

Compétences exercées	OMR et assimilés	Emballages	Verres	Papiers	Encombrants et assimilés
Mode d'organisation	PàP	PàP	PAV	PàP	Déchèterie
Opérations exercées en régie			X		X En partie

PàP : Porte à porte ; PAV : Points d'apports volontaires

3.2 Collecte en porte à porte

3.2.1 Collecte par la société URBASER

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la collecte des ordures ménagères est assurée par l'entreprise URBASER, sur l'ensemble du territoire, selon les conditions stipulées au marché de collecte des ordures ménagères signé le 30 juin 2021 pour une période de 5 ans et renouvelable 2 fois pour 1 an sans que le délai ne dépasse le 31 décembre 2028.

3.2.2 Fréquence de collecte

Le ramassage s'effectue tous les 15 jours selon un planning défini avec chaque municipalité. La collecte des bacs noirs « d'ordures ménagères résiduelles » et des bacs jaunes pour les emballages et le papier s'effectue simultanément dans le même camion sauf pour les rues collectées en mini benne.

La fréquence de collecte des ordures ménagères est ramenée a une fois par semaine pour certaines entreprises dites « gros producteur »

Tableau des jours de collecte des ordures ménagères et du multimatériaux pour la benne bi-compartmenté

Jour de Collecte	Semaine paire	Semaine impaire
Lundi	Airvault Ouest Ecart (La Guichardière, Tessonnière et Soulièvres)	Borcq-sur-Airvault, Availles-Thouarsais, Irais,
Mardi	Saint-Loup-Lamairé,	Louin, Maisontiers
Mercredi	Airvault Nord	Airvault Sud
Jeudi		
Vendredi	Assais-les-Jumeaux	Boussais, Le Chillou

Lors d'un jour férié, la collecte est décalée d'une journée pour le reste de la semaine.

Tableau des jours de collecte des ordures ménagères et du multimatériaux pour la mini benne

Jour de Collecte	Semaine paire	Semaine impaire
Mercredi (Multimatériaux)	Airvault – Borcq-sur-Airvault, Tessonnière, Availles-Thouarsais, Barroux, Boussais, Irais	Assais-les-Jumeaux, le Chillou, Louin, Saint Loup Lamairé
Jeudi (Ordures ménagères)	Airvault – Borcq sur Airvault, Tessonnière, Availles Thouarsais, Barroux, Boussais, Irais	Assais-les-Jumeaux, le Chillou, Louin, Saint Loup Lamairé

Liste des rues collectées en mini bennes en annexe 2

3.2.3 Mode de collecte

Collecte robotisée

La collecte proposée par URBASER ayant été retenue, la prestation de collecte s'effectue avec un camion à chargement latéral et bi-compartmenté pour une collecte des deux bacs sur une même tournée. Elle a été mise en place au 1^{er} janvier 2022.

Pour la mise en place en 2022 de la collecte des déchets d'emballages et du papier, une campagne de fourniture et de distribution des bacs a été effectuée sur l'ensemble du territoire. Les volumes des bacs sont déterminés en fonction du nombre de personnes au sein du foyer : 140 litres, 240 litres ou 360 litres (pour les particuliers et professionnels) ou 770 litres (pour les professionnels) au cours du dernier trimestre 2021.



Porte à porte



Les collectes sont assurées en porte-à-porte lorsque les conditions d'accès et de circulation le permettent.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 et le passage en tarification incitative, chaque logement bénéficie de deux bacs individuels (noir et jaune).

Une mini benne permet de collecter les rues étroites.

3.3 Collecte en apport volontaire

3.3.1 Mode de collecte



Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet est collecté en régie en points d'apports volontaires (*liste des PAV en annexe 1*).

Un chauffeur poids lourd collecte les colonnes à verre à l'aide d'un camion Ampliroll avec grue auxiliaire, appartenant à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

Les colonnes sont collectées selon leur taux de remplissage une fois tous les 15 jours en moyenne.

Répartition des points d'apports volontaires de verre sur le territoire.

Nom de la commune	Nombre d'emplacement : Verres
Airvault	12
Assais-les-Jumeaux	7
Availles-Thouarsais	1
Boussais	2
Le Chillou	1
Irais	2
Louin	5
Maisontiers	2
Saint-Loup-Lamairé	7
Total	39

3.4 Déchèteries

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet dispose de deux déchèteries :

- Les Plantons à Airvault.
- La Martinière à Louin.

Le gardiennage des déchèteries d'Airvault et de Louin s'effectue en régie avec différents agents de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.



Un règlement intérieur de déchèteries précise, pour chaque déchèterie, les modalités de fonctionnement, les matériaux autorisés et refusés ainsi que les conditions d'accès à la déchèterie.

3.4.1 Horaires d'ouverture

Les heures d'ouverture des déchèteries sont les suivantes :

	AIRVAULT Les Plantons		LOUIN La Martinière	
	Du 01/01 au 28/02 et 01/11 au 31/12	Du 01/03 au 31/10	Du 01/01 au 28/02 et 01/11 au 31/12	Du 01/03 au 31/10
Lundi	14 h à 17 h	14 h à 18 h	FERMÉE	FERMÉE
Mardi	14 h à 17 h	14 h à 18 h	FERMÉE	FERMÉE
Mercredi	14 h à 17 h	14 h à 18 h	8 h 45 à 12 h 15	8 h 45 à 12 h 15
Jeudi	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE
Vendredi	14 h à 17 h	14 h à 18 h	FERMÉE	8 h 45 à 12 h 15
Samedi	8 h 45 à 12 h 15 14 h à 17 h	8 h 45 à 12 h 15 14 h à 18 h	8 h 45 à 12 h 15	8 h 45 à 12 h 15

Les déchèteries sont fermées les jours fériés et sont rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.

En cas de forte chaleur ou canicule, les horaires des déchèteries peuvent être modifié en aménageant des plages horaires en matinée selon le planning suivant :

	Airvault Les Plantons	Louin La Martinière
Lundi		8 h 30 – 13 h 30
Mardi	7 h – 13 h 30	
Mercredi	7 h – 13 h 30	
Vendredi	7 h – 13 h 30	
Samedi	7 h – 13 h 30	8 h 45 – 12 h 15

3.4.2 Type de déchets

Sont acceptés les déchets suivants :

	Airvault – Les Plantons	Louin – La Martinière
Tout venant	X	X
Déchets verts	X	X
Cartons	X	X
Gravats	X	X
Métaux non Ferreux	X	X
Ferrailles	X	X
Bois	X	X
Cartouches d'imprimantes	X	X
Huiles vidange	X	X
Néons	X	X
Batteries	X	X
Papiers	X	X
Radiographies médicales	X	X
Verres	X	X
DEEE	X	X
Emballages	X	X
Déchets Ménagers Spéciaux	X	X
Capsules Nespresso	X	X
Huiles alimentaires	X	X
Pneus (deux roues et automobiles)	X	X

3.4.3 Limite de volume

La limitation des volumes déposés par personne et par flux est la suivante :

	Limite
Déchets Verts	5 m ³ /semaine
Autres matériaux	3 m ³ /semaine
Tolérance déménagement	10 m ³ /semaine
Pneus	8/an

Cette limitation de volume s'applique pour l'ensemble des déchèteries.

En cas de **dépassement de ces volumes**, il sera alors demandé au particulier de s'orienter vers une autre déchèterie du territoire ou bien une **déchèterie professionnelle**.

3.4.4 Fréquentation

La fréquentation des déchèteries est de :

	Airvault	Louin	Boussais	TOTAL
2014	16 041	5 293	1 448	22 782
2015	18 573	5 594	FERMEE	24 167
2016	18 931	5 941	FERMEE	24 872
2017	22 393	5 587	FERMEE	27 980
2018	24 513	4 664	FERMEE	29 177
2019	22 258	6 031	FERMEE	28 289
2020	17 687	4 784	FERMEE	22 471
2021	24 242	6 670	FERMEE	30 912
2022	22 781	6 355	FERMEE	29 136
2023	21 729	5787	FERMEE	27 516

On constate une diminution de 5,56 % par rapport à 2022.

3.4.5 Collecte

Le bas de quai est géré en régie. Le transport est effectué par un camion ampliroll à l'exception des déchets ménagers spéciaux (déchets dangereux, piles, cartouches d'imprimantes, ampoules et néons et DEEE) collectés par des repreneurs agréés.

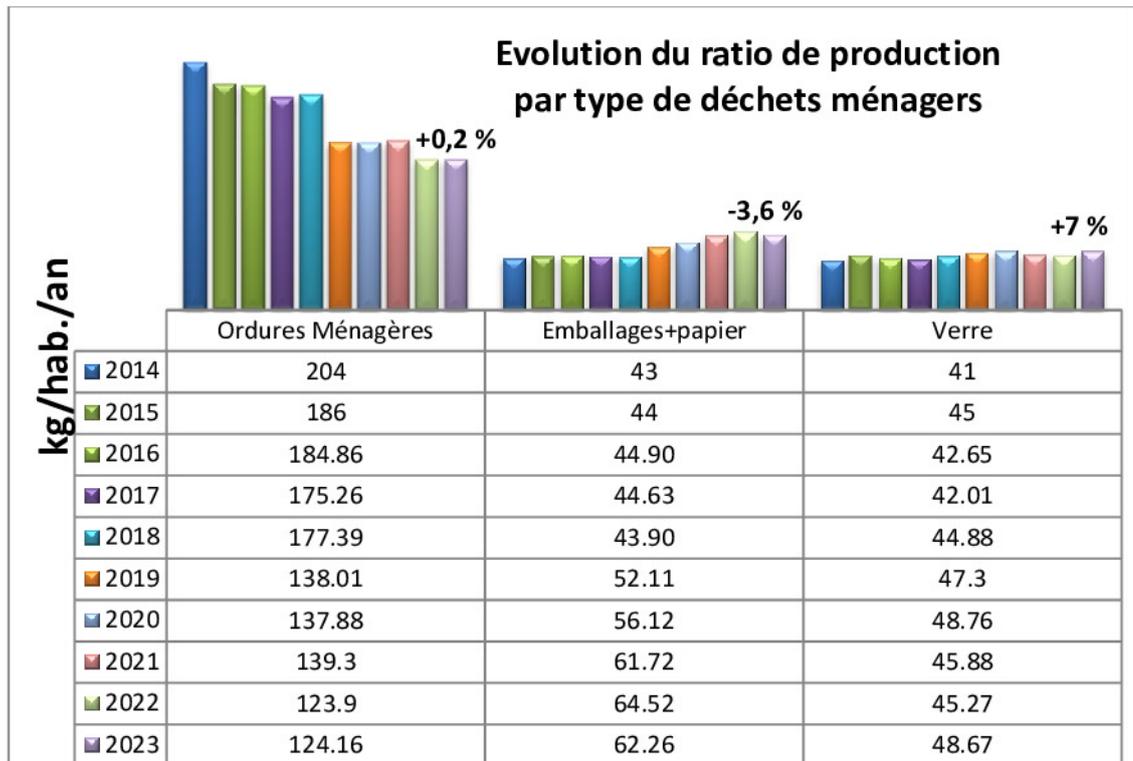
4 INDICATEURS TECHNIQUES – Tonnages 2023

4.1 Ordures ménagères, emballages-papiers et verres

	Tonnage	Kg/hab./an
Ordures ménagères	872,45	124,16
Emballages + papiers	437,50	62,26
Verres	342,00	48,67

Mémo TRI





Nous pouvons constater une légère baisse du tri (-3,6%) du fait d'un reliquat important du tonnage non trié fin 2021 reporté sur le tonnage 2022 et une légère augmentation du tonnage d'ordures ménagères résiduelles (+0.2%).

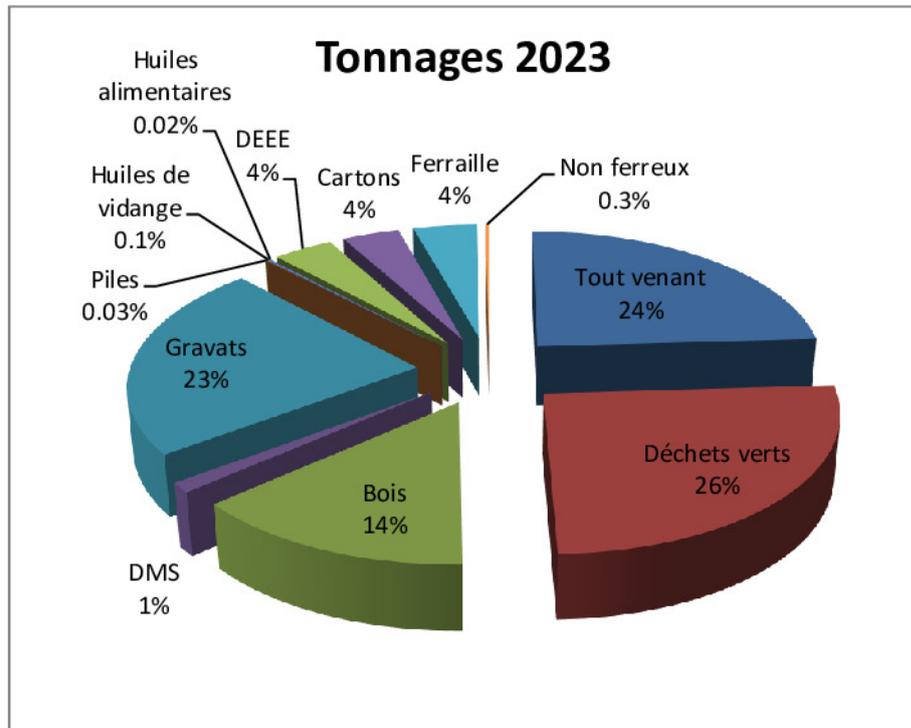
Nous pouvons supposer que ce résultat est dû à l'augmentation d'ouvrier intérimaire sur un chantier (+ environ 500 ouvriers) qui habitent et consomment localement mais non pris en compte dans le recensement INSEE.

4.2 Déchets de déchèteries

4.2.1 Tonnages totaux collectés

	2023		Evolution 2022/2023
	Tonnage	Kg/habitant/an	
Tout venant	589,60	83,90	+ 0,7%
Déchets verts	627,80	89,34	+ 24,9%
Bois	339,94	48,38	+ 7%
Déchets Ménagers Spéciaux DMS	28,62	4,07	-3,3%
Gravats	568,92	80,96	+ 12,7%
Piles	0,952	0,14	+ 53,2%
Huiles de vidange	5,01	0,71	+168,7%
Huiles alimentaires	0,34	0,05	-9,1%
Cartouches d'imprimantes	0,1	0,01	+12,4%
Capsules Nespresso	0,1	0,01	-16,7%
Matériels Electriques et Electroniques (DEEE)	94.826	13.49	-1.3%
Cartons	89,64	12,76	-0.4%
Ferraille	100,03	14,24	-0.5%
Non ferreux	5,49	0,78	+79,8%
TOTAL	2 451,37	348,85	+11.1%

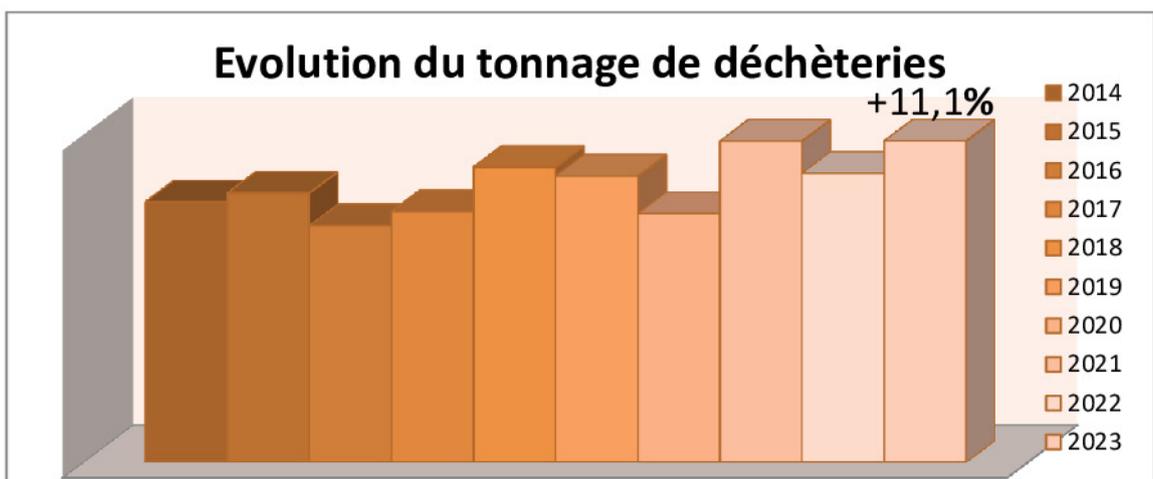
4.2.2 Répartition des tonnages par matériau



4.2.3 Evolution des tonnages

On peut constater que la fréquentation est 3 fois plus importante sur Airvault que sur Louin. Cela s'en ressent également sur le tonnage ou la répartition est équivalente à 80% pour Airvault et 20% pour Louin

Au total on peut constater une augmentation de plus de 11 % du tonnage réceptionné en déchèterie pour revenir à une valeur proche de celle de 2021. Toutefois la fréquentation a diminué. On peut donc supposer que les habitants viennent avec de plus gros chargement



4.3 Destination des ordures ménagères

Les **ordures ménagères** sont triées en centre mécano-biologique avant enfouissement depuis fin juillet 2008. Les ordures ménagères sont passées au travers d'un crible rotatif, sont alors séparés les éléments biodégradables des éléments secs, notamment ferreux. Les matières biodégradables ou fermentescibles passent au travers de divers autres cribles puis sont déposées dans des éco-silos où elles vont fermenter 5 semaines afin de produire un compost, prêt à être employé par l'agriculture. Ce centre permet de diminuer de près de 30% le poids des déchets enfouis et de réduire les émissions de gaz à effet de serre et depuis septembre 2013, le SMITED a développé son tri et sépare désormais la fraction à fort pouvoir calorifique, valorisée en tant que combustible solide de récupération (CSR) en cimenterie.

En 2023, ce centre géré par le SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets) a fermé ses portes en avril pour faire place à la construction d'une nouvelle usine qui a pour vocation d'extraire toutes les matières combustibles pour la cimenterie CALCIA à Airvault. Les travaux devraient se terminer courant 2024.

En attendant les ordures ménagères sont envoyées en centre d'enfouissement sur le site d'Amailloux.

4.4 Destination des emballages, verres, papiers et cartons de déchèteries

Après collecte, les déchets (verre, multi matériaux et cartons) transitent par le quai de transfert de l'Agglomération du Bressuirais. Ce lieu est géré en entente intercommunale créée en 2014. Elle est signée entre :

- Communauté de Communes du Thouarsais,
- Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet,
- Communauté de Communes Parthenay-Gâtine,
- Agglomération du Bocage Bressuirais.

4.4.1 Destination des emballages et du papier

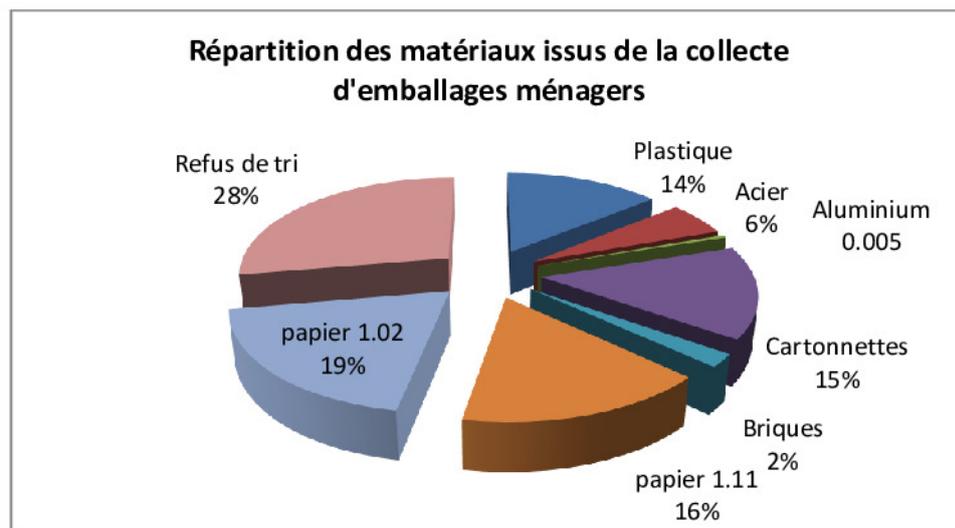
Le centre de tri de Poitiers a été désigné pour réceptionner les déchets à trier de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet. Il appartient et est exploité par la société SUEZ.

En 2023, 31 300 tonnes d'emballages et papier en mélange ont été triés sur cette installation dont 437 pour la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.



❖ **Tableau des différentes filières de recyclage**

Matériaux	Production	Livraison	STOCK au 31/12/2023	Filières de reprise	Rappel production 2022
Plastique	60.75	62,03	0	VALORPLAST	57
Acier	24,17	17,27	5.72	SUEZ	21,92
Aluminium	1,98	2,05	0	SUEZ	1,57
Cartonnettes	64,51	57,88	6.46	Revipac	54,56
Briques	9.01	0	16..94	Revipac	7,935
Papier	69,51	98,77	0	Norske Skog	97,932
	84,09	112,69		SUEZ	82,646
Refus de tri	120.65	92,38	21.38	Unité de CSR SAICA NATUR et UVE de Poitiers	89,55
Reste à trier	2,93				40



- Refus de tri

Le tonnage de refus après passage sur la chaîne de tri pour l'année 2023 est de **120,65 Tonnes soit 27,75%**. Les refus de tri sont ensuite transportés pour partie dans une usine espagnole de traitement SAICA NATUR pour effectuer du combustible solide de récupération (CSR) et sur l'usine d'incinération de Poitiers avec production d'électricité et de chaleur.

Avec les extensions de consignes de tri cette augmentation des refus est à la fois due au mauvais geste de tri (présence de nombreux déchets imbriqués) mais également à la simplification du geste de tri pour l'habitant.

- Destination des papiers

Les papiers sont désormais triés sur le centre de tri de Poitiers et séparés en 2 catégories. Les papiers bureautique et magazines (1.02) et les papiers à désancreur et journaux (1.11). Le 1.02 est acheté par la société SUEZ pour transformation en papiers bureautique, le 1.11 est racheté par la société Norske Skog située à Golbey (88) pour refaire du papier journal.

4.4.2 Destination du verre

Les verres ne sont pas triés mais expédiés directement vers l'usine de recyclage de Saint Gobain située à Château Bernard (16). Le tonnage expédié est de 342T.

4.4.3 Destination des cartons issus des déchèteries

Les cartons font l'objet d'une prestation de conditionnement avant expédition dans le cadre du contrat Citéo vers le site du papetier en contrat avec la société REVIPAC. Le tonnage expédié est de 89,64 T.

Le contrat Citéo définit les objectifs de tri par catégorie de produits et permet de reverser à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet des aides financières qui sont fonctions des performances de tri : plus les résultats sont bons et plus les aides sont importantes.

4.5 Destination des déchets de déchèteries

	Collecte	Filière du tri – Traitement
Tout Venant	Régie	Enfouissement CSDU - SMITED - La Loge à Coulonges – Thouarsais (79) de janvier à octobre, Enfouissement CSDU – SUEZ à Amailloux (79)
Déchets Verts	Régie	Broyage et compostage – LOCA RECUPER à Pompaire
Ferraille	Régie	LOCA RECUPER à Pompaire
Cartons	Régie	Agglo Bocage Bressuirais – centre de transfert puis recyclage en papeteries
Batteries Métaux non ferreux	Régie	LOCA RECUPER à Pompaire
Bois	Régie	Recyclage chez bati-recyclage (85)
Gravats	Régie	Enfouissement en CET de classe 3 - COLAS Airvaut et SMITED à Coulonges Thouarsais
Néon, ampoules	RECYLUM	Recyclage - filière EcoSystème
D.M.S.	ORTEC	Valorisation - ORTEC – NIORT (79)
Huiles de vidange	SEVIA	Valorisation - SEVIA Véolia – Saint Jean d'Angely (17)
Huiles alimentaires	ORTEC	Valorisation
Piles	Corepile	Recyclage - filière COREPILE
Cartouches d'encre et capsules Nespresso	Livreurs	Filière SUEZ
DEEE	Envie2E	Recyclage - Envie2E - ERP filière – Géodis Valenda
Pneus	MEGAPNEUS	Recyclage - MEGAPNEUS filière ALLIAPUR

B- INDICATEURS FINANCIERS

Le budget a été voté par le Conseil Communautaire le 4 avril 2023.

5 Mode de financement

5.1 Les ménages

Le mode de financement du service déchets ménagers est la TEOM depuis le 1^{er} janvier 2017.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM), instituée par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes, concerne toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en est temporairement exonérée (CGCT, art L.2333-77). Elle est entièrement recouvrée par les services de l'état en appliquant une majoration de 8% pour couvrir ses frais de gestion.

La TEOM couvre l'ensemble du service de gestion des déchets (collecte et traitement des OM, des emballages et des déchèteries). Elle couvre également la gestion globale du parc de bacs, camion de collecte et service administratif.

Pour les demeures exceptionnelles, un plafonnement est également appliqué à 2,5 fois la valeur locative de la moyenne communale.

Le taux est fixé annuellement par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet en fonction du budget nécessaire à la gestion du service.

En 2023, le taux voté était de 10 %. Ce taux est unique depuis le 1^{er} janvier 2022 car il n'y a plus de différences territoriales sur la collecte.

A partir du 1^{er} janvier 2019, le conseil communautaire a voté le passage en tarification incitative TEOMi. Le principe est la mise en place d'une part fixe en lien avec la base foncière (TEOM) et une part variable calculée en fonction du nombre de levée de la poubelle de chaque habitation. Le calcul de cette part variable Pv est $Pv = \text{Nombre de levée} \times \text{volume du bac} \times \text{prix à l'hectolitre}$.

Le tarif voté en 2023 est de 2,70 € l'hectolitre

La part fixe doit couvrir entre 55 et 90 % du produit total de la TEOMi.

5.2 Les professionnels

5.2.1 La redevance spéciale

Les professionnels peuvent bénéficier d'une collecte de leurs déchets au même titre que les ménages. Pour celles ayant un bac de gros volume (770L) ou ne payant de taxe sur leur bâtiment doivent signer un contrat appelé Redevance Spéciale (RS).

La facturation des professionnels s'effectue deux fois par an (au semestre échu). Elle est composée d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (nombre de levées*volume du bac*prix à l'hectolitre)

Le tarif voté en 2023 est de 50€ pour l'abonnement et de 3.2€ l'hectolitre pour les ordures ménagères et 0.8€ l'hectolitre pour le multimatériaux. Les tarifs ont augmenté pour la facture du 2^{ème} semestre. La part fixe est passé à 75€, 4€ l'hectolitre pour les OM et 1.5€ l'hectolitre pour les bacs jaunes.

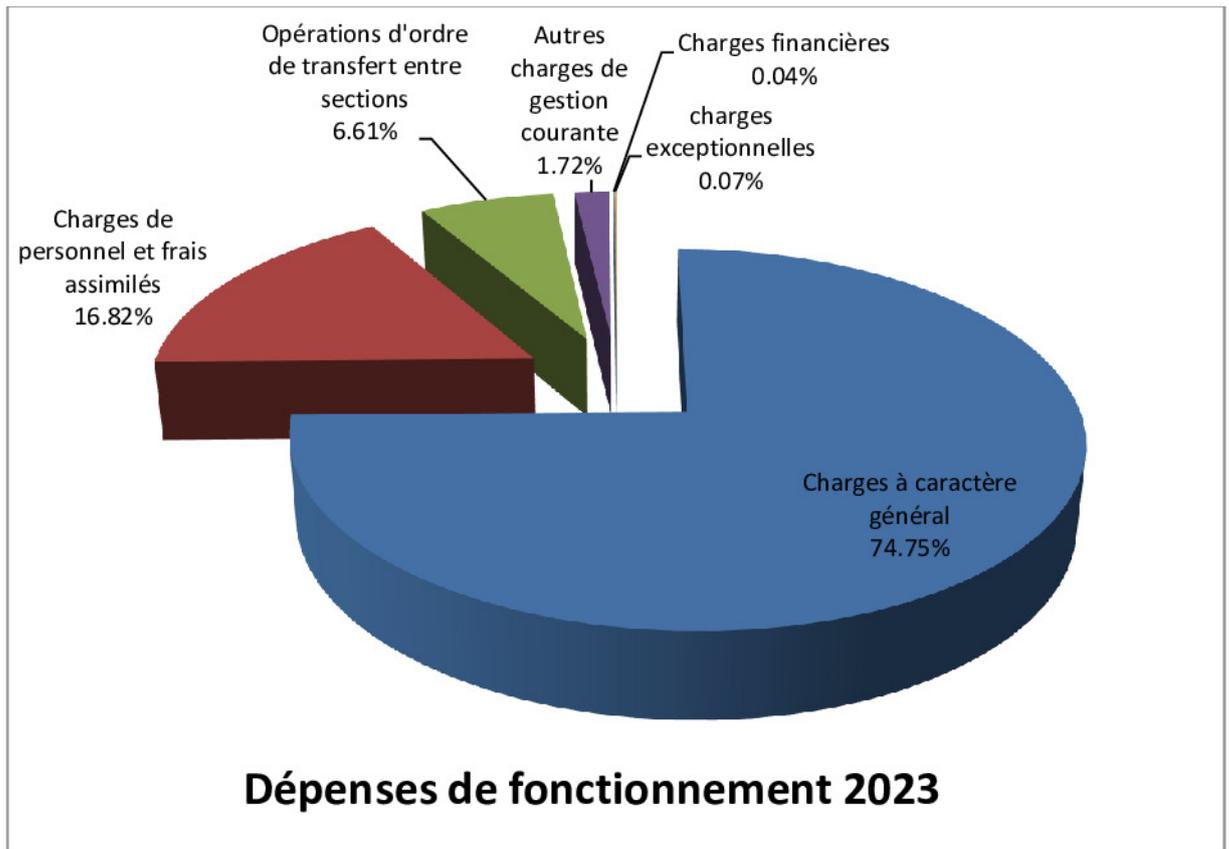
5.2.2 Les passages en déchèteries

Les professionnels bénéficient d'une autorisation pour déposer leurs déchets en déchèteries. Ils doivent s'acquitter d'un forfait de dépôt de 15€ puis 20€ depuis le 1^{er} mai par passage pour les déchets (tout venant, bois, gravats, produits dangereux, etc.). Le dépôt est gratuit pour les déchets de cartons et ferrailles.

Enfin les déchets verts des professionnels sont interdits sur les déchèteries.

6 Comptes administratifs 2023

Chapitre	Budgétisé	Montant Réalisé	%
Fonctionnement - Dépenses	1 204 621,02 €	1 141 665,99 €	94,77 %
011 - Charges à caractère général	900 121,02 €	853 390,89 €	94,81 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00 €	192 051,44 €	96,03 %
022 – Dépenses imprévues	0 €	0 €	100 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 000,00 €	75 462,51€	93,16 %
65 - Autres charges de gestion courante	20 000,00 €	19 602,54 €	98,01 %
66 - Charges financières	500,00 €	414,65 €	82,83 %
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	743,96 €	74,40 %
68 – Provisions impayés	0,00 €	0,00 €	100 %
73918 – Remboursement TEOM	1 000,00 €	0,00 €	0 %
Fonctionnement - Recettes	1 204 621,02 €	1 126 709,05 €	93,53 %
Résultat reporté	29 771,02 €	29 771,02 €	100 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	32,35 %
68 – Provision impayés et reprise sur provision	8 900,00 €	15 263,42 €	171,50 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	245 950,00 €	171 647,63 €	69,79 %
73- TEOM	779 000,00 €	791 565,00 €	101,61 %
74 - Dotations, subventions et participations	130 000,00 €	118 290,25 €	90,99 %
77 - Produits exceptionnels	11 000,00 €	171,73 €	1,56 %
Investissement - Dépenses	255 001,02 €	50 648,25 €	19,86 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	19 135,57 €	95,68 %
20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €	0 €	0 %
21 - Immobilisations corporelles	235 001,02 €	31 512,68 €	13,41 %
271 – Capital Unitri	0,00 €	0,00 €	100 %
Investissement - Recette	255 001,02 €	251 559,33 €	98,65 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	169 001,02 €	169 001,02 €	100 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 000,00 €	75 462,51 €	93,16 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	7 095,80 €	141,92 %

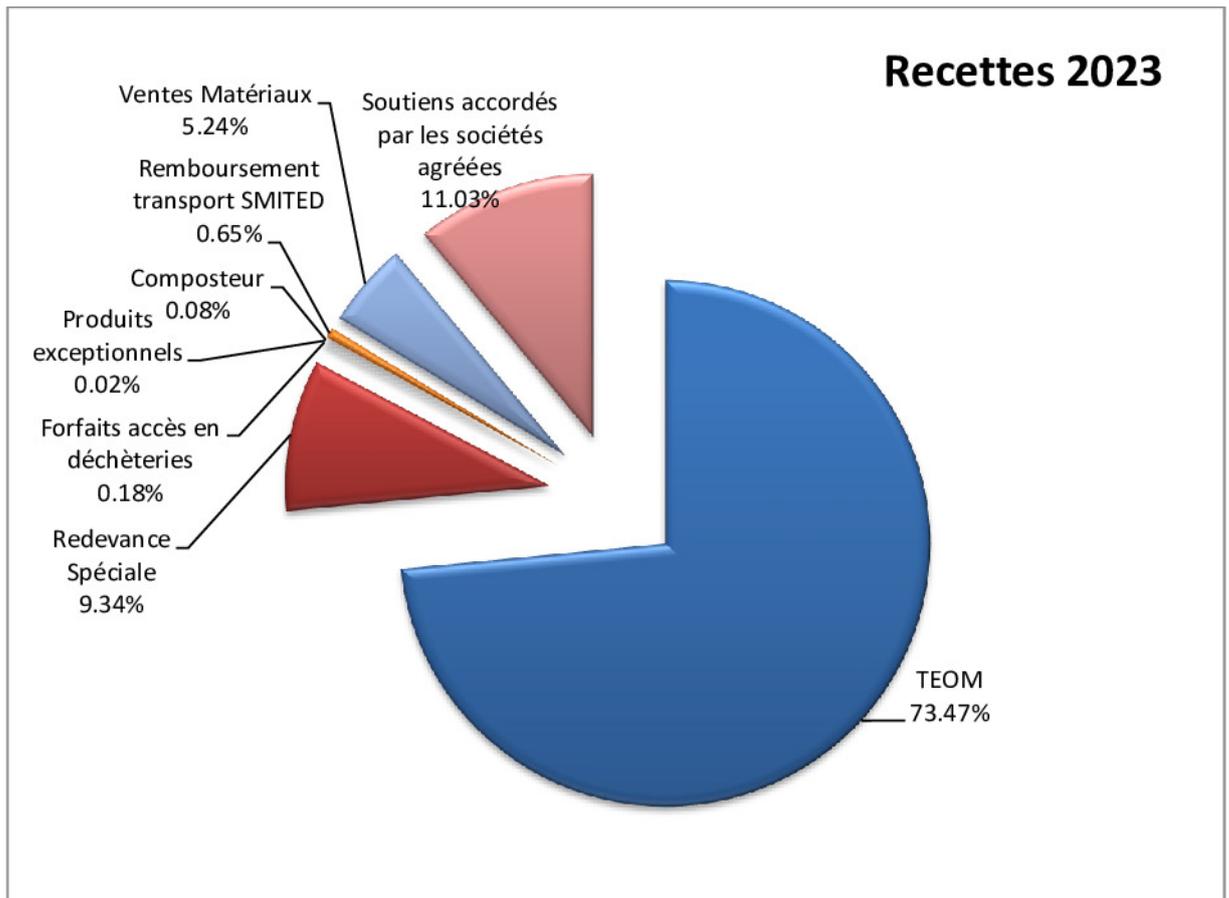


7 PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SUR CONTRAT.

		Prestation de Service	Charge 2023 des prestations de services
Collecte	Ordures ménagères et multi	URBASER	248 198,85 €
	Total collecte		248 198,85 €
Traitement	Ordures ménagères (TMB)	SMITED	148 473,60 €
	Emballages (transfert)	AGGLO2B	6 580,00 €
	Emballages (transport)	SITM	16 209,86 €
	Emballages (Tri)	SUEZ	91 479,48€
	Verres (conditionnement)	AGGLO2B	1 935,00 €
	Traitement refus tri emballage	SUEZ	22 798,09 €
	Cartons - Déchèterie (conditionnement)	AGGLO2B	13 655,00 €
	Bois - Déchèterie	SEOSSE/batirecyclage	25 324,06 €
	Déchets verts - Déchèterie	Loca RECUPER	17 301,87 €
	DMS - Déchèterie	Ortec	19 656,49 €
	Gravats en mélange - Déchèterie	SMITED	1323,68 €
	Gravats terre et pierres - Déchèterie	COLAS	1877,89 €
	Tout venant - Déchèterie	SMITED	98 982,36 €
	Total traitement		
Total général			713 796,23 €

8 MONTANT DES RECETTES PERÇUES POUR L'année 2023

		Repreneurs / sociétés agréés / utilisateurs	Recettes 2023
Vente de matériaux	Ferrailles et non ferreux	Loca Recuper	12 307,08 €
	Verres	SAINT GOBAIN	8 222,39 €
	Papiers	Norske skog + suez	11 553,94 €
	Emballages : Plastique	VALORPLAST	6 050,19 €
	Emballages : acier, alu, briques et cartonnettes	Véolia / Brangeon environnement/Suez	4 734,94 €
	Cartons et cartonnette	Revipac	6 262,97 €
	DEEE	OCAD3E	6 378,00 €
	Composteurs	Usagers	900,00 €
Vente totale			56 409,51 €
Soutien accordé par les sociétés agréées	Soutien Barème F	Citéo	108 121,53 €
	Soutien Eco mobilier	Eco Mobilier	8 707,05 €
	Soutien produits dangereux	Eco DDS	1 983,22 €
Soutien total			118 811,80 €
Facturation	TEOM + redevance spéciale	Usagers	907 233,39 €
	Recettes entrées payantes déchèteries	Professionnel utilisateurs des déchèteries	1 975,00 €
	Remboursement frais collecte	SMITED	6 972,73 €
	Facturation totale		
Recettes totales			1 091 402,43 €



9 Investissement 2023

INVESTISSEMENT	MONTANT
Achats bennes déchèterie	16 912,80 €
Achats Godet à griffes pour tractopelle	10 399,03 €
Achats Bacs	4 200,85 €
Autres (emprunt)	19 135,57 €

C- COMMUNICATION ET PREVENTION

10 Communication

En 2023, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet a édité en interne le calendrier de collecte pour l'année.



Figure : exemple de calendrier de collecte distribué à la population

Mémo TRI



Déchèteries

<u>Airvaut</u>	Du 01/03 au 31/10	Du 01/11 au 28/02	<u>Louin</u>	Du 01/03 au 31/10	Du 01/11 au 28/02
Lundi	14 h – 18 h	14 h – 17 h	Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	14 h – 18 h	14 h – 17 h	Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	14 h – 18 h	14 h – 17 h	Mercredi	8 h 45 – 12 h 15	8 h 45 – 12 h 15
Jeudi	Fermée	Fermée	Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	14 h – 18 h	14 h – 17 h	Vendredi	8 h 45 – 12 h 15	Fermée
Samedi	8 h 45 – 12 h 15 14 h – 18 h	8 h 45 – 12 h 15 14 h – 17 h	Samedi	8 h 45 – 12 h 15	8 h 45 – 12 h 15

En cas d'intempéries, canicule ou mesures sanitaires, les horaires d'ouverture des déchèteries pourront être modifiés.

Communauté de Communes Airvadais-Val du Thouet - 33 Place des Promenades - 79600 Airvaut - 05 49 64 98 49 - info-dechets@cc-avt.fr - www.cc-avt.fr

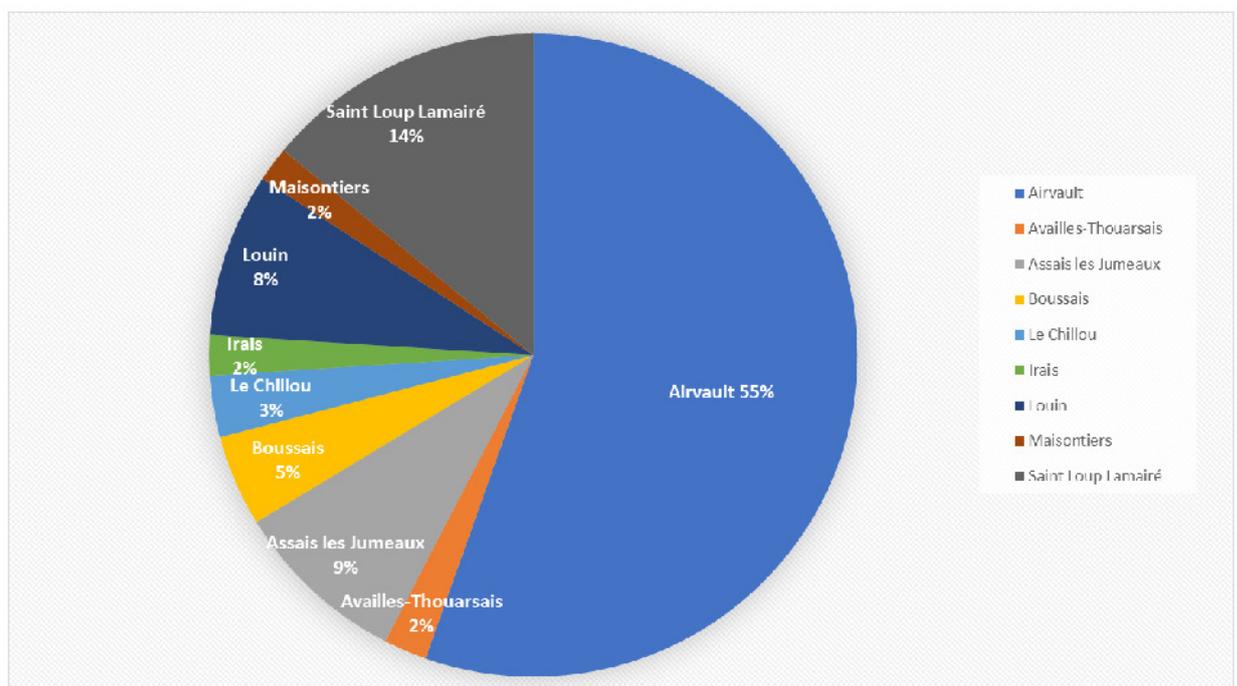
En complément, la CCAVT a mis en place une communication sur le réseau social Facebook. Ainsi on a pu entrevoir des sujets sur les erreurs de tri, les reports de collecte les jours fériés, le compostage, etc.

11 Prévention des déchets

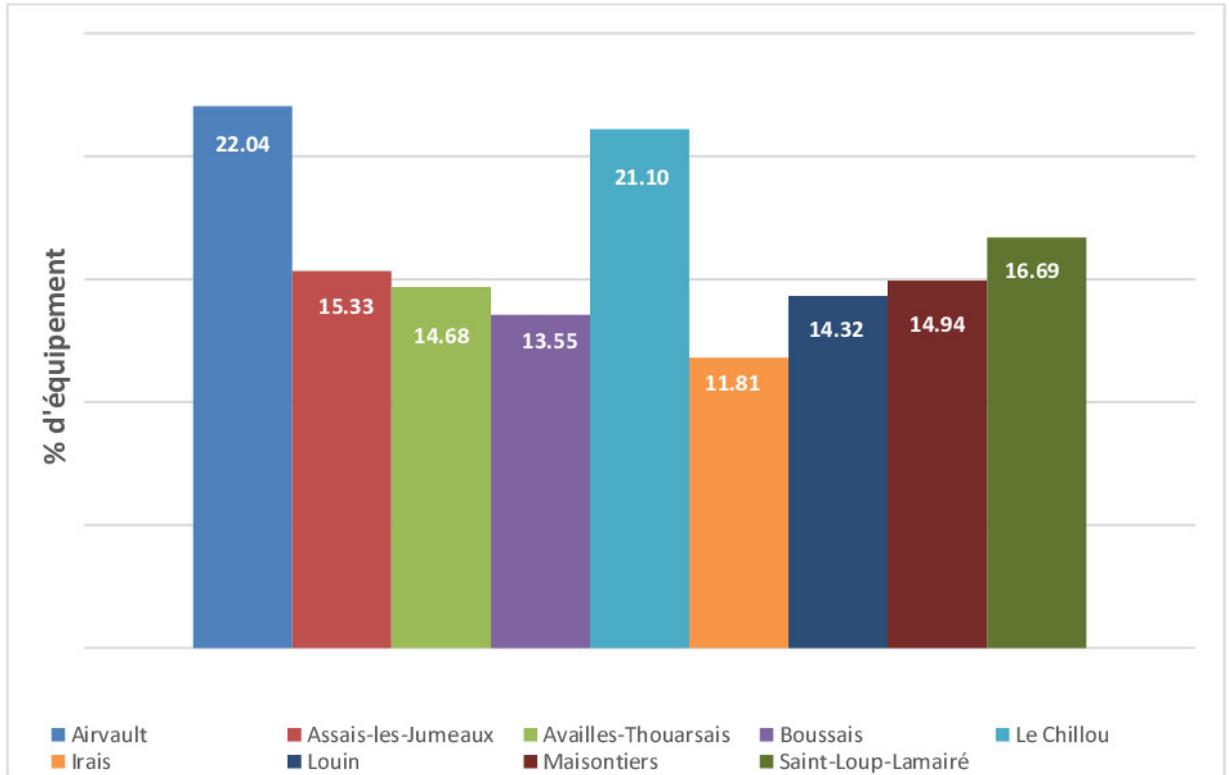
- Opération compostage

L'opération compostage, initiée en 2018, perdure. A ce jour, 742 composteurs ont été distribués.

La répartition de vente est décrite ci-dessous :



Le graphique ci-dessous montre le pourcentage de foyers équipés par commune



- Stop pub

Des autocollants Stop Pub sont également disponibles dans chaque mairie et au siège de la Communauté de Communes. A apposer sur la boîte aux lettres, cet autocollant vous permet de ne plus recevoir une quantité de papiers non négligeables.



ANNEXES

Annexe 1 : Liste des points d'apports volontaires

Airvault :

Rue de Neuze (Lotissement des Rivières près du Pont de Vernay)
Route de Poitiers (Parking du Cimetière)
Place du Cygne (Parking de l'ancienne Trésorerie)
Rue de la Croix de Monts (Rond-point de la route d'availles)

Borcq-sur Airvault

Déchèterie (accessible aux horaires d'ouverture)
Rue des Ormeaux

Tessonnière

Rue de l'église (Salle des fêtes)
La Maucarrière (Parking)

Soulièvres

Salle des fêtes de Soulièvres
Barroux : Rue de la Croix (A côté du cimetière)
Le Deffend - Rue Principale
Repéroux : Route d'Airvault -Route de la Mare

Assais-les-Jumeaux

Rue de la Jaulerie (Parking du stade)
La Tache (Direction Belle Touche)
Maisoncelle : Rue des Cours
Cerzay : Rue du Moulin
Villeneuve : Croisement Grande rue et route direction La Tache
Les Jumeaux : Rue des Jardins
Veluché : Rue de la Croix des Jumeaux Mairie annexe

Availles-Thouarsais

Route du Deffend (Derrière la mairie et salle des fêtes)

Boussais

Rue des Etangs (Parking camions)
L'hopiteau : Rue des Forges (Ancienne déchèterie)

Irais

Rue de la Citadelle (A côté de la Mairie / salle des fêtes)
Rue du calvaire (A côté des services techniques)

Le Chillou

Derrière l'église

Louin

D138 Rond point (Ateliers Municipaux et stade)
La Ronde Rue de la Vallée
Sourches
La Martinière : Croisement D46 / D937 - La Déchèterie (accessible aux horaires d'ouverture) et sur l'aire de repos

Maisontiers

Rue de la Croix Rouge
Billy Rue de la Grande Fontaine

Saint-Loup-Lamairé

Aire de camping-car
Rue des Sarcelles (Lotissement La Valette)
Rue du Fief du Parc (Lotissement du Fief du Parc)
Naide : Place des sources
Lamairé : Rue de l'Arpentin
Crémille : Rue de l'Ecole
Cébron : Site du Cébron

Annexe 2 : Liste des rues collectées en mini benne

Semaines Paires

Nom de rue	commune	
RUE DES TISSERANDS	Airvault	Borcq-les-Airvault
IMPASSE DES OEILLETES	Airvault	Borcq-les-Airvault
IMPASSE DE LA MAIRIE	Airvault	La Tessonnière
IMPASSE DE LA PLAINE DU BREUIL	Airvault	La Tessonnière
RUE DES CHAMPS BLANCS	Airvault	La Tessonnière
LIEU-DIT ROCHE PAILLE	Airvault	
LIEU-DIT LE MOULIN DE SALIN	Airvault	
LIEU-DIT GRENET	Airvault	
RUE DE BRETAGNE	Airvault	
RUE SAINT-THIBAULT	Airvault	
RUE DU PUIITS OLIVIER	Airvault	
RUE GAUDHINE	Airvault	
RUE DU VIEUX CHATEAU	Airvault	
RUE DE LA GARENNE	Airvault	
RUE DE L'ECHO	Airvault	
RUE MICHEL	Airvault	
RUE DU CARREFOUR	Airvault	
PLACE DES CORDERIES	Airvault	
RUE DE LA FERRONNERIE	Airvault	
RUE HENRI COTHEREAU	Airvault	
RUE DE LA POSTE	Airvault	
RUE JAVEL	Airvault	
RUE DU BOURGNEUF	Airvault	
RUE DU DEPOT A SEL	Airvault	
PLACE SAINT-PIERRE	Airvault	

RUE DE LA PORTE-CAILLON	Airvault	
RUE ISIDORE JAURAND	Airvault	
RUE CONSTANT BALQUET	Airvault	
RUE FRIBAULT	Airvault	
RUE DES PLANTES *	Airvault	
RUE ST JEROME *	Airvault	
RUE PETITE RUE ST JÉROME *	Airvault	
RUE ROUSSELINE *	Airvault	
RUE PAL MAIL *	Airvault	
PL DES JARDINS *	Airvault	
PTR PETITE RUE DE L'ÉCHO *	Airvault	
RUE LÉON MARTIN *	Airvault	
RUE DES FORGES	Availles-Thouarsais	
CHEMIN DU BAS VILLAGE	Availles-Thouarsais	
RUE DU CHATEAU	Availles-Thouarsais	
RUE DU DETOUR	Availles-Thouarsais	
RUE DES MARCHANDS	Airvault	Barroux
IMPASSE DU LOGIS	Airvault	Barroux
CHEMIN DE L'HOPITEAU A SOUDUN	Boussais	
LIEU-DIT LA BREVIERE	Boussais	
RUE DES CHENES	Boussais	
LIEU-DIT LA VERDONNIERE	Boussais	
RUE DU MARTEAU	Irais	
RUE DE LA PAPINOTE	Irais	

* Pas de passage dans la rue, collecte en point de regroupement en bout de rue

Semaines Impaires

RUE DE LA GODEBILLE	Assais -les-Jumeaux	Les Girardières
LIEU-DIT L'ORANGERIE	Le Chillou	
IMPASSE POUSSARD	Louin	
RUE DE L'ECHO	Louin	
RUE DE LA CROIX CORNUAULT	Louin	
RUE DE LA PIERRE ROUGE	Louin	
RUE DE LA COUR AUDOUARD	Louin	
RUE DU FOUR BANAL	Louin	
IMPASSE DES COTEAUX	Louin	
RUE DE LA FONTAINE	Louin	
CHEMIN DES HIRONDELLES	Saint-Loup-Lamairé	
RUE GAUTHIER CHABOT	Saint-Loup-Lamairé	
GRAND RUE THEOPHANE VENARD	Saint-Loup-Lamairé	
RUE FRANÇOIS AROUET	Saint-Loup-Lamairé	
PLACE DES POULIES	Saint-Loup-Lamairé	

RUE DES TROIS ROIS	Saint-Loup-Lamairé	
RUE SAINTE-CATHERINE	Saint-Loup-Lamairé	
PLACE DU DOCTEUR BOUCHET	Saint-Loup-Lamairé	
CHEMIN DES RIVIERES	Saint-Loup-Lamairé	
RUE DE PAILLE	Saint-Loup-Lamairé	
RUE DE LA COUR AU QUART	Saint-Loup-Lamairé	
RUE JACQUES DE BOYER	Saint-Loup-Lamairé	
LIEU-DIT ROCHEMENUE	Saint-Loup-Lamairé	
CHEMIN DES CHENEVIÈRES	Saint-Loup-Lamairé	
CHEMIN DES TISSERANDS	Saint-Loup-Lamairé	
LIEU-DIT REMUE	Saint-Loup-Lamairé	
CHEMIN DES SABLONS	Saint-Loup-Lamairé	
CHEMIN DES MOULINS	Saint-Loup-Lamairé	
LIEU-DIT BOUSSIN	Saint-Loup-Lamairé	

AR-Préfecture

079-200041416-20240705-18-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05-07-2024

Publication le : 09-07-2024

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48